

Saint-Légier  
Conseil communal du 8 décembre 2017

Interpellation

**Pour une étude rationnelle du remplacement du chef du Bureau technique de  
Saint-Légier-La Chiésaz**

En 2015, les conseils communaux de Saint-Légier-La Chiésaz et de Blonay ont accepté un préavis commun relatif à une étude de rapprochement ou de fusion des deux communes et de son financement. Au début 2017, la municipalité a transmis au Conseil communal la constitution des groupes de travail pour mener à bien cette analyse. Dans sa communication du 24 mars 2017, la municipalité a précisé qu'elle informerait régulièrement le Conseil communal de l'avancée des travaux.

Le 27 novembre 2017, par la réponse de la municipalité à la question de la Cofin concernant une possible prise de contacts avec la commune de Blonay pour le remplacement du chef du Bureau technique, le Conseil communal est informé que la mise au concours de ce poste se fera uniquement par la commune de Saint-Légier. Cette réponse laisse planer le doute sur la volonté réelle de la municipalité de Saint-Légier d'opérer un rapprochement voire une fusion avec la commune voisine de Blonay. La façon de traiter ce dossier nous amènera à un résultat identique à ce qui s'est fait jusqu'à maintenant, soit un aménagement du territoire mené sans réelle concertation entre les deux communes.

Au vu de l'impact considérable que le remplacement du chef du Service du Bureau technique aura sur le développement futur de la commune (mise en œuvre du PGA et de la LAT) et sur son rapprochement avec Blonay, nous nous permettons d'interpeller la municipalité en la priant de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

- 1- Quels sont les arguments qui militent en faveur de l'abandon d'une réflexion sur un réel rapprochement entre les deux administrations communales au moment du remplacement d'un cadre de l'une d'elles ?
- 2- A l'occasion de ce remplacement a-t-il été envisagé un rapprochement des deux services sous la Direction d'un seul chef de service?
- 3- Dans le cadre du remplacement du chef du bureau technique, de quelle manière la coordination et la collaboration avec l'administration blonaysanne seront-elles favorisées ?
- 4- Comment la municipalité entend-elle mettre en valeur les efforts des groupes de travail pour une étude de rapprochement ou de fusion avec Blonay ?
- 5- La question du remplacement du chef du bureau technique a-t-elle été soumise au groupe technique traitant la thématique ?

6- Par sa décision de faire cavalier seul, la municipalité ne démontre-t-elle pas son absence de volonté de « rationaliser les ressources communales par leur mise en commun et le partage de compétences afin d'aboutir à des économies d'échelle tout en améliorant le service public » comme le disait déjà M. D. Epp dans sa motion du 27 novembre 2000 ?

Marie-France Vouilloz Burnier

